

Mémoire de la Ville de Montréal

soumis dans le cadre des

Consultations particulières et auditions publiques
de la Commission de l'aménagement du territoire
sur le projet de loi n° 27, Loi sur l'économie sociale

présenté à

Monsieur Sylvain Gaudreault
Ministre des Affaires municipales, Régionales
et de l'Occupation du territoire

Mai 2013

Table des matières

Introduction	3
Éléments de réflexion pour le plan d'action gouvernemental	4
1. Statistique	5
2. Mesures et programmes	5
2.1. Habitation	5
2.2. Culture	7
2.3. Diversité sociale	8
2.4. Développement local	9
3. Achats publics	10
4. Promotion	11
Conclusion	12
Liste des recommandations	14

Introduction

Depuis plus d'un siècle, l'économie sociale fait partie du paysage socioéconomique de Montréal. Les entreprises collectives à statut coopératif, mutualiste ou associatif ont contribué au développement de la métropole tant sur les plans économique, social que culturel. De ce fait, la Ville de Montréal accueille aujourd'hui avec grand intérêt le projet de loi sur l'économie sociale proposé par le gouvernement du Québec.

Une enquête de la Chaire du Canada en économie sociale évaluait que ce secteur avait créé à Montréal dès 2008 plus de 60 000 emplois et générait 2 G\$ de chiffre d'affaires dans plus de 3500 établissements d'affaires. En 2006, une autre enquête révélait pour la première fois l'ampleur de la contribution de la Ville de Montréal à l'économie sociale. Ainsi, pour cette seule année Montréal avait conclu avec les entrepreneurs collectifs des ententes contractuelles pour près de 2,3 M\$ et accordait 9,4 M\$ en contributions pour diverses prestations de service.

C'est en 2009 que la Ville de Montréal a adopté la première politique publique municipale en matière d'économie sociale au Canada. Articulée autour de cinq axes d'intervention, cette politique intitulée « Partenariat en économie sociale pour un développement solidaire et durable » est le fruit d'un important consensus entre les parties prenantes. Riche de son expérience, la Ville peut témoigner aujourd'hui de la force de l'entrepreneuriat collectif à Montréal et de son impact sur le territoire de la métropole. Elle souhaite, par ce mémoire, témoigner au gouvernement du Québec sa satisfaction à l'égard de la reconnaissance formelle de l'économie sociale que la loi établira. Elle désire aussi proposer quelques éléments de réflexion qu'elle voudrait voir introduits dans le plan d'action à venir.

Le gouvernement du Québec propose d'adopter une définition de l'économie sociale la plus large et inclusive possible, ce que la Ville appuie fortement. Ce secteur économique est constitué de composantes solidement implantées dans les domaines de la coopération, de la mutualité et de l'associatif. La reconnaissance formelle de l'économie sociale par l'entremise d'une définition inclusive respectera pleinement les dynamiques en place et permettra d'établir de nouveaux rapports. Pour rappel, la politique publique sur l'économie sociale de la Ville de Montréal a retenu la définition élaborée lors de la tenue du Chantier pour l'emploi et l'économie en 1996.

Par ailleurs, cette politique a été entérinée par une large communauté de représentants de l'économie sociale montréalaise. Ce geste démontrait la volonté de toutes les composantes de la société civile interpellées à œuvrer de concert avec la Ville de Montréal au développement de l'entrepreneuriat collectif. Depuis, la Ville de Montréal s'appuie sur un réseau de partenaires mobilisés dans l'action. C'est pourquoi elle ne peut que féliciter la reconnaissance d'instances de représentation variées que propose la loi sur l'économie sociale. Le Chantier de l'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité qu'identifie le projet de loi

sont des partenaires majeurs, capables de mobiliser toutes les parties prenantes dans un dialogue constructif.

Depuis 2009, la Ville de Montréal reconnaît formellement la contribution de l'économie sociale au développement économique, social et culturel de la métropole. Ainsi se déploie sur notre territoire une économie plurielle qui concilie les notions d'équité sociale, d'efficacité économique, de développement culturel et de protection de l'environnement. Les objectifs de la loi qui sont d'assurer la promotion de l'économie sociale comme outil de développement socioéconomique, de soutenir le développement de l'économie sociale et de faciliter l'accès aux mesures et programmes ne peuvent qu'être approuvés par Montréal. Ils participent à la consolidation d'une économie prospère et inclusive pour le Québec. La Ville de Montréal salue la volonté du gouvernement de reconnaître la contribution de l'économie sociale au développement socioéconomique du Québec.

RECOMMANDATIONS

- ♦ Reconnaître formellement la contribution de l'économie sociale au développement socioéconomique du Québec;
- ♦ Adopter une définition de l'économie sociale la plus large et inclusive possible;
- ♦ Reconnaître comme interlocuteurs privilégiés les instances de représentation que sont le Chantier de l'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité.

Éléments de réflexion pour le plan d'action gouvernemental

Le projet de loi propose l'adoption d'un plan d'action par le gouvernement du Québec en vue de soutenir le développement et la promotion de l'économie sociale. Il en fixe les délais et les modalités de reddition de compte. La Ville de Montréal souhaite attirer l'attention du gouvernement sur certains éléments qui l'interpelle à titre de municipalité, mais aussi à titre de métropole du Québec.

1. Le portrait statistique

Le Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif paru en 2008 identifiait déjà l'élaboration d'un portrait statistique de l'économie sociale comme un important outil de développement du secteur. Ainsi, sous l'autorité du gouvernement, la Chaire de recherche du Canada en économie sociale a élaboré un cadre conceptuel pour définir la population statistique de l'économie sociale au Québec. Rappelons que la Chaire avait réalisé un portrait statistique de l'économie sociale de la région de Montréal en 2008. La Ville de Montréal témoigne devant la commission des avantages indéniables qu'une meilleure connaissance du secteur apporte.

La récente étude de l'institut CIRANO sur le financement de l'économie sociale au Québec vient corroborer les conclusions de nombreuses analyses sur la nécessité d'une compilation statistique standardisée et annualisée. À l'instar de la France qui, avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), recueille depuis plus d'une décennie des informations statistiques, le Québec pourrait lui aussi se doter de portraits statistiques fiables. La Ville de Montréal souhaite que le gouvernement du Québec maintienne son engagement en ce sens.

Enfin, la Ville de Montréal est d'avis qu'une réforme du droit associatif serait d'une grande aide devant les enjeux présentés à l'heure actuelle par la compilation statistique. La Loi sur les compagnies qui encadre la notion d'association personnifiée n'est plus appropriée. Une refonte de la loi permettrait une meilleure circonscription du champ de l'économie sociale et de ce fait, en faciliterait le recensement. Il va sans dire qu'une connaissance plus fine du secteur procurerait aux municipalités, et à tous les intervenants, une meilleure lisibilité de l'économie sociale en vue de soutenir la mise en place d'interventions mieux adaptées aux réalités et pratiques.

RECOMMANDATION

- ♦ Réaliser un portrait statistique standardisé et annuel de l'économie sociale.

2. Les mesures et les programmes

2.1 Habitation

Parmi les secteurs d'économie sociale reconnus à Montréal, le secteur de l'habitation communautaire prend une importance particulière. Depuis une décennie, plus de 10 000 logements ont été réalisés par des acteurs d'économie sociale (coopératives et organismes à but non lucratif d'habitation) dans le cadre de programmes de la Société d'habitation du Québec

(SHQ). Il s'agit d'un apport majeur à l'offre résidentielle, qui s'avère essentiel au maintien de l'équilibre du marché locatif montréalais.

Reconnaissant cet apport, le conseil municipal de Montréal a, à maintes reprises et de façon unanime, demandé au gouvernement du Québec d'assurer la reconduction du programme AccèsLogis – qui finance le développement de l'habitation sociale et communautaire – ainsi que la poursuite de divers autres programmes qui composent le coffre d'outils montréalais. En ce sens, le plan d'action en économie sociale devrait en particulier garantir la continuité de trois programmes de la SHQ auxquels ont recours les acteurs d'économie sociale du domaine de l'habitation : outre AccèsLogis, il s'agit du programme Rénovation Québec (PRQ) et des aides à l'adaptation de domicile pour personnes handicapées (PAD-SAD).

Par ailleurs, nombre d'OBNL d'habitation constatent que les approches de gestion conventionnelles ne suffisent plus pour répondre aux défis suscités par la concentration de populations fragilisées ou marginalisées dans certains immeubles ou secteurs. Le financement de soutien communautaire (une mesure reconnue par la SHQ et le ministère de la Santé et des Services sociaux) contribue au mieux-être et à la stabilisation résidentielle des clientèles de ces OBNL ainsi qu'à la pérennisation des investissements immobiliers, une réalité que devrait reconnaître le plan d'action en économie sociale.

Enfin, une piste de développement de l'économie sociale s'ouvre actuellement dans le cadre des interventions municipales montréalaises en matière de salubrité. Lors d'opérations de relogement, de décontamination ou de lutte à la vermine, les interventions se heurtent à l'incapacité de ménages très démunis (personnes âgées ou handicapées, immigrants pauvres non francisés, etc.) de procéder aux actions prescrites par les inspecteurs de la Ville. Un projet-pilote mené récemment laisse croire qu'un accompagnement et un soutien, tels que dispensés par exemple par des organismes d'économie sociale, sont déterminants en pareils cas. Pour l'heure, cet enjeu a été identifié dans la Démarche montréalaise concertée de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : il serait opportun que le plan d'action en économie sociale permette de soutenir cette approche.

RECOMMANDATIONS

- ♦ Garantir la continuité de trois programmes de la SHQ auxquels ont recours les acteurs d'économie sociale du domaine de l'habitation : AccèsLogis, Rénovation Québec (PRQ) et Aides à l'adaptation de domicile pour personnes handicapées (PAD-SAD);
- Appuyer l'émergence d'un créneau porteur en matière de salubrité résidentielle en soutenant ce volet de la Démarche montréalaise concertée de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

2.2 Culture

Depuis plus d'une quinzaine d'années, la volonté des citoyens d'intégrer la culture dans l'amélioration de la qualité de vie de leur quartier s'est traduite par l'émergence d'initiatives d'économie sociale à mission culturelle œuvrant toutes à mettre en place une plus grande démocratie culturelle. Ces entreprises se sont déclinées sous diverses formes : l'accès à la culture dans son quartier, grâce à une décentralisation des ressources et des acteurs culturels; la prise en charge citoyenne, résultant d'une participation active de la population dans la réalisation d'un projet culturel; l'inclusion sociale, qui tend la main aux moins nantis, aux autres cultures, aux jeunes et à la culture émergente.

La Ville de Montréal adhère à l'Agenda 21 de la culture qui reconnaît la culture comme l'un des quatre piliers du développement durable, au même titre que le développement social, l'économie et l'environnement. Elle a mis en place une nouvelle unité d'affaires, la Division des quartiers culturels, afin de conserver et faciliter le développement culturel dans les milieux de vie.

Parallèlement à toutes ces initiatives, l'enjeu de la pérennisation des ateliers d'artistes dans leurs quartiers d'appartenance s'est fait plus pressant. Le Plan d'action 2007-2017 – Montréal, métropole culturelle a fait écho à ces préoccupations et a reconnu la nécessité de répondre à l'enjeu de pérennisation d'ateliers de création à prix abordable. À cet effet, le gouvernement du Québec a vu à la création d'un groupe de travail sur les ateliers d'artistes (GTAA) chargé d'évaluer l'opportunité de soutenir financièrement les ateliers d'artistes à Montréal.

Le rapport du GTAA présenté en octobre 2012 cible prioritairement les artistes en arts visuels et en métiers d'art, qui occupent à Montréal un peu plus d'un million de pieds carrés. Plusieurs pistes de travail y sont identifiées, notamment la création d'un fonds de capital patient, des exemptions temporaires de taxes foncières et des mesures incitatives liées aux instruments d'urbanisme.

Dans la foulée du projet Ateliers de Gaspé mené par le Regroupement Pied Carré, le plan d'action en économie sociale devrait soutenir la réalisation des pistes retenues en vue de permettre, à terme, l'implantation à Montréal de projets immobiliers collectifs culturels à prix abordable pour les artistes.

RECOMMANDATION

- ♦ Soutenir la réalisation des pistes identifiées dans le rapport du Groupe de travail sur les ateliers d'artistes en vue de permettre l'implantation à Montréal de projets immobiliers collectifs culturels à prix abordable pour les artistes.

2.3 Diversité sociale

La Ville de Montréal a pour mission de contribuer à l'épanouissement des citoyens dans leur milieu de vie. À cette fin, Montréal a adopté l'approche territoriale intégrée comme axe d'intervention prioritaire, considérant qu'elle contribue à mettre en place une offre de services cohérente en favorisant un meilleur arrimage entre les actions et les acteurs locaux. Le Contrat de ville conclu avec le gouvernement du Québec en 2003 préconisait une approche de revitalisation urbaine intégrée, appuyée par un programme de renouveau urbain. Aujourd'hui, le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2011-2015 et la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 en reconnaissent toujours l'importance.

L'approche territoriale intégrée implique une multitude d'acteurs inscrits dans les plans d'action locaux ou encore issus des différentes tables de concertation. Elle prend aussi en considération les demandes spécifiques exprimées par des groupes particulièrement vulnérables. L'économie sociale est un des moyens d'intervention de l'approche territoriale intégrée par son inscription au cœur des enjeux sociaux que sont, par exemple, l'accès à l'emploi, l'insertion sociale de personnes marginalisées ou encore la création de services adaptés aux nouveaux besoins sociaux.

Les différents projets et interventions reflètent la diversité des besoins et leur nombre sans cesse croissant est une réalité que devrait reconnaître le plan d'action gouvernemental. C'est pourquoi la Ville de Montréal propose que le plan d'action gouvernemental considère la création d'un programme à frais partagés afin de mieux soutenir les secteurs défavorisés.

RECOMMANDATIONS

- ♦ Accélérer la mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, notamment de son orientation 4.2.3 portant sur les territoires à revitaliser;
- ♦ Tel qu'inscrit dans le plan d'action issu de la Démarche montréalaise concertée de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, consolider et développer la stratégie montréalaise de revitalisation urbaine intégrée (RUI) sur le plan du fonctionnement et des investissements en infrastructures sociales et en équipements collectifs, par l'entremise d'un programme à frais partagés;
- ♦ Soutenir le développement de projets d'économie sociale dans tous les secteurs faisant l'objet d'une RUI;
- ♦ Soutenir le développement de projets d'économie sociale répondant aux besoins des groupes et des clientèles vulnérables.

2.4 Développement local

Depuis 2004, la Ville de Montréal est mandatée par le gouvernement du Québec à l'effet d'exercer la responsabilité du développement local sur le territoire de la métropole. Dans le cadre de sa Stratégie de développement économique 2011-2017, la Ville de Montréal a réitéré sa volonté de miser sur son réseau de CLD et de CDÉC pour réaliser le plein potentiel du développement économique de Montréal. De même, la récente entente survenue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec afin de soutenir les dix-huit organismes de développement local de l'agglomération montréalaise témoigne des volontés communes de réussite.

Cette entente précise les rôles et responsabilités de la Ville et des CLD et CDÉC en matière de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat de l'économie sociale. Afin que tous les organismes de développement local de l'agglomération montréalaise soient équitablement outillés en matière d'économie sociale, le plan d'action gouvernemental devrait développer une stratégie de sensibilisation des intervenants locaux qui viendrait faciliter l'appropriation des notions et pratiques de l'entrepreneuriat collectif. Il va sans dire que l'ensemble des intervenants locaux du Québec pourraient aussi en tirer bénéfice.

D'autre part, le plan d'action devrait poursuivre l'inclusion de l'économie sociale dans toutes les mesures gouvernementales destinées aux entreprises tel qu'il a été annoncé dans la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat et mettre en place les mécanismes nécessaires à l'atteinte de cet objectif.

Enfin, devant l'enjeu que pose le départ à la retraite d'un nombre élevé d'entrepreneurs québécois, le plan d'action devrait soutenir activement le modèle coopératif en s'appuyant sur les orientations de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat. La récente création du Groupe Coop Relève, dont l'objectif est de présenter la formule coopérative comme alternative lors de la cession d'entreprises, est une excellente initiative. La Ville de Montréal est d'avis que la Coopérative de développement régional Montréal-Laval et les fédérations présentes sur le territoire de la métropole, tel que le Réseau de la coopération du travail du Québec, soient des partenaires de cette initiative.

RECOMMANDATIONS

- ♦ Développer une stratégie de sensibilisation des intervenants locaux qui viendrait faciliter l'appropriation des notions et pratiques de l'entrepreneuriat collectif;
- ♦ Poursuivre l'inclusion de l'économie sociale dans toutes les mesures gouvernementales destinées aux entreprises tel qu'il a été annoncé dans la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat et mettre en place les mécanismes nécessaires à l'atteinte de cet objectif;

RECOMMANDATIONS (suite)

- ♦ Soutenir activement le modèle coopératif en matière de transfert d'entreprise en s'appuyant sur les orientations de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat.

3. L'achat public

La Ville de Montréal a accueilli très favorablement l'annonce du gouvernement du Québec de promouvoir l'achat public auprès des entreprises collectives. La mise sur pied du programme L'économie sociale : j'achète!, qui regroupe un ensemble d'initiatives structurantes, renforcera à coup sûr l'approvisionnement des organismes publics et municipaux en biens et en services produits par des entreprises collectives. La Ville se réjouit aussi que la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, adoptée en décembre 2012, reconnaisse de plain-pied toutes les entreprises collectives du Québec, tant les coopératives, les mutuelles que les organismes à but non lucratif. Dorénavant les entreprises collectives montréalaises, tout comme celles du Québec, pourront avoir un accès normalisé aux marchés publics des ministères et autres organismes gouvernementaux.

Sur le plan législatif, la Loi sur les cités et villes encadre tous les processus d'adjudication des contrats des municipalités québécoises. Le plan d'action gouvernemental, en sus de poursuivre les Initiatives pour développer l'achat public auprès des entreprises collectives, devrait procéder à une importante analyse des impacts et des modalités d'introduction de clauses sociales dans les appels d'offres. L'expérience de la France en cette matière est des plus riches et, bien qu'elle se déroule dans un tout autre cadre législatif, la Ville croit qu'il y a lieu d'en connaître les tenants et aboutissants en vue d'enrichir la réflexion.

Depuis 2011, la nouvelle politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal fait nommément référence à l'économie sociale. Montréal achète d'ailleurs depuis longtemps une partie de ses biens et services auprès des entreprises collectives. Toutefois, ces achats représentent un faible pourcentage de son approvisionnement total. Avec l'adoption de la politique publique montréalaise sur l'économie sociale qui annonçait la volonté de la Ville d'augmenter la part de son approvisionnement auprès des entreprises collectives, plusieurs approches ont été mises en place. Ainsi, en collaboration avec ses partenaires locaux, Montréal a tenu plusieurs activités telles que la formation aux achats publics pour les entrepreneurs, la sensibilisation à l'économie sociale pour les acheteurs municipaux, des activités de maillage et la création d'un groupe de discussion avec des entrepreneurs montréalais.

L'expérience ainsi acquise indique que le plan d'action gouvernemental gagnerait en force si un accent était mis sur trois des initiatives déjà inscrites au programme L'économie sociale : j'achète!. Ainsi, la Ville de Montréal pense que la sensibilisation des entreprises collectives aux avantages et perspectives que présentent les marchés publics devrait être la première mesure soutenue. Dans cet esprit, la mise en place de la plateforme transactionnelle Commerce Solidaire Québec doit être poursuivie et soutenue en conséquence. Cet outil intéresse particulièrement la Ville car à titre d'acheteur public elle aimerait pouvoir recourir bientôt à cette plateforme transactionnelle qui facilitera les relations d'affaires en fédérant l'offre de produits et services issus de l'économie sociale. En troisième lieu, la création d'un groupe de travail sur l'accès des entreprises collectives aux marchés publics devrait être le lieu où pourront être évaluées les mesures implantées.

Enfin, bien que depuis l'adoption de sa politique publique en 2009 la Ville de Montréal soit engagée de manière formelle dans une démarche active afin d'augmenter les achats municipaux auprès des entreprises de l'économie sociale, elle a soutenu l'initiative du gouvernement du Québec en adoptant une déclaration d'engagement à l'achat public auprès des entreprises collectives de Montréal le 3 mai 2013. La Ville de Montréal espère que ce mouvement prendra tout son essor auprès des municipalités du Québec dans la foulée de l'adoption de la loi sur l'économie sociale.

RECOMMANDATIONS

- ♦ Identifier et analyser les impacts de l'inclusion de clauses sociales préférentielles sur l'exercice de la libre concurrence dans le cadre des appels d'offres et contrats municipaux régis par la Loi des cités et villes (art. 573);
- ♦ Sensibiliser les entreprises collectives aux avantages et perspectives que présentent les marchés publics;
- ♦ Poursuivre le soutien à la mise en place de la plateforme transactionnelle Commerce Solidaire Québec;
- ♦ Créer un groupe de travail sur l'accès des entreprises collectives aux marchés publics en vue d'évaluer les mesures implantées.

4. La promotion de l'économie sociale

Il est assez singulier d'observer que l'économie sociale se développe de plus en plus au Québec tout en demeurant méconnue d'un large public. Cela tient peut-être à sa nature polymorphe et

multisectorielle qui en rend la compréhension complexe. Néanmoins, devant la pertinence du modèle socioéconomique qu'elle propose, il faut soutenir son développement et l'administration municipale est d'avis que celui-ci repose en bonne partie sur la visibilité du secteur.

La Ville de Montréal, conformément à sa politique publique en économie sociale, a entrepris la réalisation d'une campagne de promotion interne. En outre, elle se joint régulièrement aux activités promotionnelles organisées par ses partenaires. La Ville de Montréal souhaiterait voir un engagement fort du gouvernement du Québec sur ce point en soutenant la mise sur pied d'un plan d'action précisément consacré à la promotion et à la visibilité de l'économie sociale. Bien entendu, elle ne laisse pas le gouvernement du Québec seul dans cette tâche. Il faudrait que ce plan d'action spécifique englobe les participations des municipalités du Québec et des intervenants de la société civile interpellés.

Enfin, en matière d'action internationale, une des principales composantes de la Ville de Montréal consiste en l'établissement de relations bilatérales officielles avec plusieurs villes de par le monde. Ainsi depuis 2006, la Ville de Montréal entretient avec la Ville de Paris une entente bilatérale visant, entre autres éléments, à développer les échanges d'expériences, d'expertises et de bonnes pratiques en matière d'économie sociale et solidaire. Elle entretient également avec la ville de Lyon, dans le cadre des Entretiens Jacques-Cartier, des liens privilégiés qui intègrent le champ de l'économie sociale et solidaire.

C'est pourquoi la Ville de Montréal tient à féliciter le gouvernement du Québec pour ses efforts de promotion de l'économie sociale sur la scène internationale dont fait foi la récente signature par les gouvernements du Québec et de la France de l'Entente franco-québécoise en matière d'économie sociale et solidaire.

RECOMMANDATION

- ♦ Soutenir la mise sur pied d'un plan d'action précisément consacré à la promotion et à la visibilité de l'économie sociale.

Conclusion

Pour conclure son mémoire, la Ville de Montréal ne peut que réitérer au gouvernement du Québec sa satisfaction à l'égard de ce projet de loi sur l'économie sociale. Car celle-ci est une composante de plus en plus présente sur le territoire de la métropole, comme en témoigne sa contribution croissante sur les plans économique, social et culturel. La Ville de Montréal est convaincue que le projet de loi saura rallier les partenaires socioéconomiques du Québec sur

plusieurs aspects, notamment la définition large et inclusive qu'entend adopter la future loi sur l'économie sociale.

Pour autant, plusieurs aspects restent à intégrer dans un plan d'action structuré. L'administration municipale est consciente de l'ampleur des tâches à venir et c'est pourquoi elle offre au gouvernement du Québec sa généreuse collaboration en cette matière.

RECOMMANDATIONS

Introduction

- ♦ Reconnaître formellement la contribution de l'économie sociale au développement socioéconomique du Québec;
- ♦ Adopter une définition de l'économie sociale la plus large et inclusive possible;
- ♦ Reconnaître comme interlocuteurs privilégiés les instances de représentation que sont le Chantier de l'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité;

1. Statistique

- ♦ Réaliser un portrait statistique standardisé et annuel de l'économie sociale;

2. Mesures et programmes

2.1 Habitation

- ♦ Garantir la continuité de trois programmes de la SHQ auxquels ont recours les acteurs d'économie sociale du domaine de l'habitation : AccèsLogis, Rénovation Québec (PRQ) et Aides à l'adaptation de domicile pour personnes handicapées (PAD-SAD);
- ♦ Appuyer l'émergence d'un créneau porteur en matière de salubrité résidentielle en soutenant ce volet de la Démarche montréalaise concertée de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

2.2 Culture

- ♦ Soutenir la réalisation des pistes identifiées dans le rapport du Groupe de travail sur les ateliers d'artistes en vue de permettre l'implantation à Montréal de projets immobiliers collectifs culturels à prix abordable pour les artistes;

2.3 Diversité sociale

- ♦ Accélérer la mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, notamment de son orientation 4.2.3 portant sur les territoires à revitaliser;
- ♦ Tel qu'inscrit dans le plan d'action issu de la Démarche montréalaise concertée de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, consolider et développer la stratégie montréalaise de revitalisation urbaine intégrée (RUI) sur le plan du fonctionnement et

des investissements en infrastructures sociales et en équipements collectifs, par l'entremise d'un programme à frais partagés;

- ♦ Soutenir le développement de projets d'économie sociale dans tous les secteurs faisant l'objet d'une RUI;
- ♦ Soutenir le développement de projets d'économie sociale répondant aux besoins des groupes et des clientèles vulnérables;

2.4 Développement local

- ♦ Développer une stratégie de sensibilisation des intervenants locaux qui viendrait faciliter l'appropriation des notions et pratiques de l'entrepreneuriat collectif;
- ♦ Poursuivre l'inclusion de l'économie sociale dans toutes les mesures gouvernementales destinées aux entreprises tel qu'il a été annoncé dans la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat et mettre en place les mécanismes nécessaires à l'atteinte de cet objectif;
- ♦ Soutenir activement le modèle coopératif en matière de transfert d'entreprise en s'appuyant sur les orientations de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat;

3. Achats publics

- ♦ Identifier et analyser les impacts de l'inclusion de clauses sociales préférentielles sur l'exercice de la libre concurrence dans le cadre des appels d'offres et contrats municipaux régis par la Loi des cités et villes (art. 573);
- ♦ Sensibiliser les entreprises collectives aux avantages et perspectives que présentent les marchés publics;
- ♦ Poursuivre le soutien à la mise en place de la plateforme transactionnelle Commerce Solidaire Québec;
- ♦ Créer un groupe de travail sur l'accès des entreprises collectives aux marchés publics en vue d'évaluer les mesures implantées;

4. Promotion

- ♦ Soutenir la mise sur pied d'un plan d'action précisément consacré à la promotion et à la visibilité de l'économie sociale.